

**BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA)  
CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA)  
SESSION 2019**

Références : Arrêtes du 19/02/2015 publiés au J.O. du 21/02/2015 et au B.O.E.N. N° 42 du 7 décembre 2017 définissant les modalités d'organisation du BIA et du CAEA.

Destinataires : Chefs d'établissement, formateurs-référents, candidats.

Affaires suivie par : Audrey BRUNETTI Gestionnaire – audrey.brunetti@ac-nice.fr – 04 93 53 72 71  
Lise DE CILLIA Chef de service des examens généraux et technologiques

**Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire sous la responsabilité d'un formateur référent et/ou d'un représentant légal par internet à l'adresse suivante :**

**<https://bv.ac-nice.fr/DEC/bia/>**

**Du mercredi 30 janvier 2019 au mercredi 13 mars 2019**

Les épreuves auront lieu le **mercredi 29 mai à 14h00** sur la base des sujets nationaux.

➤ Pour le **Brevet d'Initiation Aéronautique**

durée totale de l'épreuve obligatoire : 2h30 (14h à 16h30)

*Une épreuve facultative d'anglais est proposée aux candidats lors de leur inscription (16h30 à 17h)*

➤ Pour le **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique**

durée totale de l'épreuve d'admissibilité : 3h00 (14h à 17h)

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité pourront se présenter à l'épreuve orale d'admission, qui comportera deux parties.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale sera éliminatoire.

Certaines conditions de dispense d'épreuves sont prévues pour le CAEA.

- 1°) La calculatrice (non programmable et non graphique) est autorisée pour les deux examens sauf mention contraire portée sur le sujet. Aucun autre matériel n'est autorisé.
- 2°) **Les résultats seront mis en ligne sur le site académique du Rectorat de Nice : [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr) à la rubrique « examens et concours divers » puis « Brevet et certificat aéronautique » ou bien à l'adresse suivante :**
  - Pour le BIA : <https://bv.ac-nice.fr/DEC/bia/resultats/>**
  - Pour le CAEA : <http://portail.in.ac-nice.fr/DEC/caea/resultats/>**
- 3°) **En cas de réussite à l'examen, les candidats devront retirer leur diplômes dans leur établissement d'origine. Pour les candidats isolés, les diplômes seront transmis par la division des examens et concours du rectorat de l'académie de Nice.**

*En cas de problème, prendre contact avec le comité d'initiation régional à l'aéronautique et spatial (CIRAS) à l'adresse suivante : [ciras@ac-nice.fr](mailto:ciras@ac-nice.fr)*